



Le Parlement des Enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles

7^{ème} Session 2021-2022

Recueil des propositions de décret déposées
par les classes lauréates

50 ANS DU PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE - BRUXELLES :
DES COMPÉTENCES QUI ME CONCERNENT !

LE MOT DU PRÉSIDENT

Cher(e)s élèves,

Cher(e)s jeunes
parlementaires du
Parlement des enfants,

Vous tenez entre vos
mains le recueil des
propositions de décret
réalisées par les classes
lauréates de la septième
session du Parlement des
enfants.

Malgré les circonstances
sanitaires exceptionnelles,
ce recueil représente
l'aboutissement de tout
un travail, de la visite du
Parlement à l'élaboration
en classe de votre proposition de décret.

Votre investissement a payé et vous voilà lauréats
de la septième session du Parlement des enfants !

Félicitations à toutes et tous pour l'originalité et
la qualité des mesures proposées ! Soyez certains
que vos parrains, marraines sont fiers de vous et du
travail accompli !

Forts de cette expérience d'apprentissage à la
démocratie, vous êtes aujourd'hui mieux informés
qu'hier et, par conséquent, davantage outillés
pour construire le monde de demain. Un
monde dans lequel vous serez non des citoyens
spectateurs mais, au contraire, des citoyens
actifs et responsables, capables de contribuer au
développement d'une société juste, solidaire et
ouverte aux autres cultures. C'est l'objectif



que poursuit le Parlement
dans toutes les activités
d'éducation citoyenne
qu'il mène.

Restez ambitieux et
élaborez toujours plus
de projets d'avenir car
vous avez la capacité
d'améliorer votre
environnement, tant
à l'école que dans la
vie. Osez proposer,
osez donner votre avis,
écoutez, comme vos
aînés parlementaires,
les personnes qui vous
entourent et partagez avec
eux vos opinions. C'est

ainsi que se vit la démocratie. C'est également ainsi
et grâce à votre soutien, celui des jeunes citoyens
du pays, que notre démocratie se renforcera.

Aussi, je compte sur vous, vous les jeunes
parlementaires du Parlement des enfants, pour
en devenir ses meilleurs porte-voix, ses meilleurs
ambassadeurs.

A vous,

A vos institutrices et instituteurs,

Merci de construire l'avenir.

Le Président, Rudy Demotte



ÉCOLE FONDAMENTALE DE FLÉMALLE-GRANDE I

Parrain : Monsieur Laurent Léonard

La culture

Il est important pour un jeune d'ouvrir ses horizons, de s'ouvrir au monde, de savoir développer son esprit critique mais surtout, de comprendre, de choisir et de ne pas subir.

Plus les enfants auront de références et de connaissances dans tous les domaines culturels tels que : la musique, la peinture, le cinéma, le théâtre, pour les aider à grandir, plus ils deviendront des adultes pensant par eux-mêmes et ayant leur propre identité ; plus ils pourront maîtriser leur vie en ayant à leur disposition des outils d'analyse.

Article

Afin d'éveiller les enfants à la culture, il sera distribué à chaque enfant en âge d'école primaire un carnet culturel par année et par famille.

Ce carnet permettra aux enfants de se rendre, gratuitement, dans 5 lieux à but culturel.

Ils feront leurs choix parmi les partenaires listés par la Fédération Wallonie- Bruxelles.

Après chaque visite, l'enfant devra l'expliquer (les points positifs et négatifs) au reste de la classe.

Une fois le carnet complété, il sera une nouvelle fois présenté.

Ce travail aura pour but d'éveiller la curiosité des enfants face à leurs propres visites ou face à une visite ou activité à laquelle il n'aurait pas pensé et qui éveille en lui un quelconque intérêt.

L'égalité des chances.

L'école primaire est le lieu de vie de nos jeunes de 6 à 12 ans. Moment crucial de l'évolution et du

développement du jeune adulte à devenir.

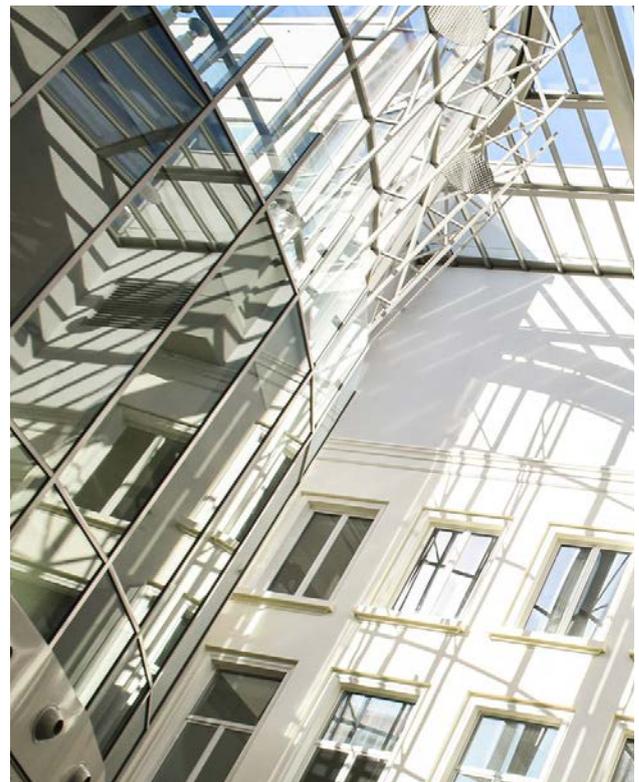
Il est important qu'un enfant se développe dans un milieu sécurisant et rassurant, ne laissant place à aucune rivalité, compétition, comparaison ou frustration. Chaque être étant unique.

Article

Afin de lutter contre toutes formes de discrimination, un système de bulletin scolaire par compétences et par renforcement positif sera mis en place au sein de l'enseignement primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'enfant sera évalué sur sa propre évolution au niveau du savoir, du savoir faire et du savoir être. Et ce, afin d'éviter un classement ou une moyenne des élèves par classe.

Chaque enfant sera apprécié par rapport à lui-même, à sa propre évolution et à son propre parcours scolaire.



La défense de la langue française

La langue française est faite pour les citoyens et non l'inverse, ce qui signifie qu'il faut l'utiliser dans un contexte et dans les rapports sociaux.

Il est important à l'école d'apprendre correctement



la langue et de s'enrichir d'elle.

En primaire, le travail est d'en apprendre les bases orthographiques et grammaticales essentielles afin de l'écrire et le parler le plus judicieusement et joliment possible.

Article

Afin de permettre aux enfants issus de tous milieux sociaux, économiques et culturels de se familiariser et d'apprécier la langue, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engagera à mettre à la disposition de chaque classe du degré supérieur de l'enseignement primaire une malle de prêt.

Cette malle comprendra des jeux sur la langue, des livres de toutes sortes et des films (sur clés).

L'enseignant titulaire de la classe aura pour tâche d'organiser un système de prêt afin que chaque élève puisse goûter au contenu de la malle aux trésors de notre langue.

Les relations internationales dans le domaine de la défense de la langue française

Nous vivons en Europe, continent sans frontières.

Continent où une autre langue est parlée à une centaine de kilomètres.

Beaucoup d'étudiants partent en Erasmus ou étudier dans des universités ou écoles étrangères.

Nous faisons partie d'une ère où parler plusieurs langues est un outil majeur dans l'épanouissement personnel ou professionnel.

Parler une autre langue, c'est aussi s'imprégner de la culture, de la vie en société, de l'éducation, des mœurs d'un autre pays.

Ce qui est intéressant dès le plus jeune âge. Mais qui est le plus apte à parler de son pays qu'une personne qui y vit ?

Article

Afin d'éveiller l'enfant à la culture, à la vie d'un autre enfant de son âge, dans un autre pays, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engagera à organiser un système de correspondance, d'échange de courrier entre 2 classes de même niveau de 2 pays différents.

Les enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles écriront le courrier dans un français correct avec un vocabulaire riche et une orthographe irréprochable.

L'enseignant titulaire chapeautera le projet, veillera à la régularité des échanges et à l'intérêt du contenu.

A la réception du courrier étranger, il faudra faire appel à un traducteur ou à un système de traduction.

ÉCOLE COMMUNALE DES FRONTIÈRES - IMPLANTATION DE CUL-DES-SARTS

Parrain : Monsieur Eddy Fontaine

Article 1 : Constat.

Nous constatons que l'accès au sport et à la culture reste difficile pour beaucoup d'enfants en fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est pourtant important d'éveiller les enfants à la culture car elle favorise leur curiosité et leur créativité et leur apporte une ouverture d'esprit qui facilite les relations qu'ils entretiennent avec leur environnement.

Il est également important de faire du sport et de faire attention à sa santé. Le sport, c'est bon pour le corps mais aussi pour l'esprit. Une activité sportive est donc indispensable pour le bien-être de l'enfant.

Nous voulons que chaque enfant soit égal face à la culture et au sport. Certains n'y ont pas accès par manque d'argent mais aussi de temps ou parce que ces activités se trouvent trop loin du domicile. Nous voulons remédier à cela.

Nous avons axé notre proposition de décret sur 5 compétences :

- Le sport : appel à des clubs sportifs locaux (football, danse, athlétisme, judo, ...).
- La jeunesse : appel aux mouvements de jeunesse tels que les scouts ou le patro.
- La promotion de la santé et la médecine préventive à l'école : appel au PMS- PSE et à la Croix Rouge (benjamins secouristes)
- La culture : théâtres et musées régionaux.
- L'égalité des chances : accès gratuit pour tous les enfants pour chaque activité.



Article 2 : Champ d'application

Le présent décret est applicable dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 3 : Propositions

3.1 Dégager au sein de l'école une période de deux heures de sport par semaine ainsi qu'une autre période de deux heures d'accès à la culture à raison d'une semaine sur deux.

- en menant un partenariat avec des clubs régionaux. Ils viennent dans l'école afin d'expliquer et de faire pratiquer leur sport.
- en menant un partenariat avec des mouvements de jeunesse (scouts, ...) : Ils nous apprennent la nature, la vie en communauté, comment survivre dans la nature, ...
- en organisant des cours de dessin, de musique et de théâtre.

3.2 Visiter un musée 1 fois par mois ou aller voir une pièce de théâtre.

Article 4 : Prévention et sensibilisation Article 5 : Pour aller plus loin

Les élèves reçoivent la visite du PMS-PSE pour des animations sur l'importance de manger sainement et de faire du sport.

Les élèves suivent des cours de premiers soins donnés par la Croix Rouge.

Nous visons un accès à la nourriture saine et gratuite en restaurant :

- Un bol de soupe chaque jour à 10h (préparé par les enfants dans la limite du possible).
- Une collation fruits une fois semaine.
- La suppression des boissons sucrées.
- Accès à l'eau potable grâce à des fontaines à eau.
- Un repas chaud équilibré chaque jour.



ÉCOLE FONDAMENTALE COMMUNALE ROBERT FRANÇOIS

Marraine : Madame Sophie Pécriaux

DEVELOPPEMENTS

A l'heure où les valeurs essentielles de la découverte et du respect de notre planète semblent bafouées dans notre société, agissons dès lors chacun à notre échelle afin de recentrer ces valeurs prioritairement au cœur de l'éducation.

Il est vrai qu'au jour d'aujourd'hui, le monde peut se découvrir sans bouger, derrière un écran d'ordinateur, d'une tablette ou même d'un smartphone. Les enfants sont de moins en moins amenés à sortir de chez eux et à expérimenter la réalité.

Dans ce contexte, il nous semble indispensable de participer activement à la lutte contre la dépendance au virtuel, véritable fléau pour les jeunes et de favoriser la reconnexion à la nature, à leur environnement proche. Les reconnecter les uns avec les autres, avec le monde qui les entoure, va les aider à s'ancrer dans le réel, à vivre et à se responsabiliser dans une communauté.

Pourtant, dans notre société actuelle, l'accès à la nature est de plus en plus difficile pour les enfants. L'urbanisation importante, la peur des parents, les activités parascolaires sont les différents facteurs qui font que les enfants passent de moins en moins de temps dans la nature. Dans le cadre de l'école, la nature est donc à la fois une nécessité pour les enfants et une formidable opportunité d'apprentissage. L'école est certainement le lieu privilégié pour sensibiliser les enfants à ce phénomène.

Aussi, dans le monde où l'enfant est confronté à des informations de plus en plus nombreuses, à des attentes de plus en plus exigeantes, l'enseignement ne semble pas toujours répondre à tous les élèves. L'apprentissage en plein air permet de se reconnecter aux autres et à l'environnement proche, la base nécessaire pour

l'efficacité des apprentissages. Pour préparer les élèves à la vie, privilégions l'enseignement dehors, l'apprentissage global, plein de sens, proche de la vie quotidienne et motivant.

La pédagogie par la nature permet d'éveiller des émotions. Cela donne la possibilité de vivre la nature et de créer un lien avec elle. A partir de cela, les élèves apprennent à respecter ce qui les entoure car ils apprécient la nature.

Pour ces raisons, et compte tenu de la situation planétaire actuelle, sortons les enfants, faisons-les bouger, marcher, courir, grimper, construire, découvrir, apprendre dans la nature. Ils apprendront mieux, ils subiront moins les apprentissages, ils aimeront plus la vie et les autres.

Pour ce faire, notre classe souhaite proposer une après-midi par semaine consacrée à l'enseignement du dehors.

Proposition de décret visant à « favoriser l'école du dehors dans les écoles de la FWB. »

ARTICLE 1 - Définition

L'Ecole du dehors est un ensemble diversifié de pratiques éducatives et pédagogiques, c'est une immersion et des rencontres dans l'environnement naturel, social et vivant. L'école du dehors s'articule avec les missions et les activités intra-muros.

ARTICLE 2 - Champ d'application

Le présent décret est applicable dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ARTICLE 3 – Propositions

Afin de promouvoir au mieux la pédagogie du dehors, les écoles de la Fédération WallonieBruxelles sont invitées à mettre en œuvre au moins une activité au choix en nature parmi les propositions énoncées. L'objectif est de sortir des quatre murs de la classe et d'apprendre autrement en mettant de l'air dans les apprentissages.

3.1 Favoriser les situations d'apprentissage concrètes, authentiques et vécues.

Proposer une nouvelle manière d'apprendre aux élèves en diversifiant les compétences disciplinaires telles le français et les mathématiques. Leur permettre de compter, lire et s'exercer à l'aide des éléments naturels afin d'appuyer le développement cognitif. En effet, la nature sert aussi de matériel didactique et offre une multitude de situations d'apprentissages en lien avec les programmes. Toutes les disciplines scolaires sont exploitables notamment les grandeurs, la géométrie, les problèmes, l'expression écrite etc...

3.2 Permettre à l'enfant de s'exprimer dans sa globalité.

Enseigner dehors invite les enfants à développer ses capacités psychomotrices et son autonomie physique. Sortir en nature permet de développer tous les sens mais également toutes les intelligences y compris celles qui sont souvent négligées en classe comme l'intelligence kinesthésique et naturaliste. L'enfant est alors considéré dans sa globalité aussi bien dans son corps que dans son esprit. Une occasion d'accroître le développement du corps en leur proposant des activités physiques telles que la construction de cabane, une course d'orientation, un parcours de fil d'Ariane etc...

2.3 Encourager le développement social.

Durant la classe du dehors, les enfants sont invités par la nature à s'entraider. La faune et la flore les appellent à dépasser leur relations sociales entre hommes et à intégrer aussi d'autres êtres vivants. Être dans un contexte différent de celui de la classe enrichit la relation entre les élèves et le climat de classe s'améliore. Des randonnées nature, des jeux de piste, des rallyes photos permettent par exemple d'observer, d'explorer tout en faisant preuve de coopération, d'interactions avec ses pairs.

Proposition de décret rédigée par :

Anissa, Maely, Tiago, Davis, Dario G, Aleandro, Marko, Maorie, Martina, Mehdi, Dario D, Corentin, Claudia, Gabriel, Loris, Cynthia, Chiara, Kylian, Mohamed, Celena, Marion, Rosy, Kenzo et Lorenzo.



ÉCOLE COMMUNALE DE BON AIR

Parrain : Monsieur Hervé Cornilie

Compétence 1 : la promotion de la santé.

Dans notre classe de 5ème et 6ème primaire, nous nous sommes particulièrement intéressés à la consommation des boissons dans les cours de récréation. En effet, en Belgique francophone, la consommation quotidienne de boissons sucrées par les enfants reste élevée. Cette habitude alimentaire est problématique, car elle est souvent associée avec la prise de poids, l'obésité et les caries dentaires. Par ailleurs, nous avons constaté que de nombreux enfants ne boivent pas d'eau et ont des collations trop sucrées et emballées dans du plastique.

Proposition de décret :

- Les établissements scolaires fournissent une gourde à chaque élève du primaire.
- Les sodas et les canettes sont fortement déconseillés. Les jus de fruits sont autorisés.
- Une fontaine à eau est installée dans la cour de récréation.

Compétence 2 : le sport.

Le sport joue un rôle important dans le développement des enfants. Il permet aux enfants d'acquérir de nouvelles compétences : le respect des règles, le respect de soi et celui des autres. Par ailleurs, l'OMS (Organisation mondiale de la santé) énonce que « de 5 à 17 ans, les organismes ont besoin d'une heure par jour d'activité physique. » Dans notre école, nous avons la chance de pouvoir profiter de 4 heures de sport supplémentaires par semaine et cela a

un impact positif dans nos apprentissages.

Proposition de décret :

- Afin de favoriser le développement des enfants, un budget financier sera proposé aux écoles de FWB pour améliorer le matériel sportif dans la cour de récréation.
- Des modules sportifs gratuits seront proposés aux élèves du primaire après les heures de cours.

Compétence 3 : l'audiovisuel

Aujourd'hui, l'utilisation de l'audiovisuel fait partie de la vie de tous les jours. Nous constatons que les jeux et vidéos éducatives, les films, la musique ont un effet positif sur la motivation des enfants.





Proposition de décret :

- Instaurer dans chaque établissement scolaire du matériel informatique (tablettes, ordinateurs...)
- Établir un cours d'informatique une fois semaine dans le cycle 4 (recherche sur internet, traitement de texte...)

Compétence 4 : les relations internationales

Les relations internationales permettent d'ouvrir une nouvelle compétence à l'éducation : le partage. Nous avons constaté que découvrir un autre pays, cela permet de découvrir de nouvelles coutumes, de pouvoir comparer nos systèmes éducatifs et d'apprendre de nouvelles langues. Avoir des relations internationales permet de développer ses connaissances et de découvrir le monde.

Proposition de décret :

- Donner l'opportunité aux élèves du cycle 4 des écoles de la FWB de partir à l'étranger en donnant une enveloppe financière afin d'aider les élèves les plus défavorisés.

Compétence 5 : l'égalité des chances

En fonction de la situation familiale et sociale dans le primaire, nous avons pu constater que tous les élèves n'étaient pas forcément tous égaux par rapport à l'école.

Proposition de décret :

- Les écoles organisent des études du soir dirigées par un enseignant qui sont subventionnées par la FWB.

Mathéo, Donovan, Noah, Kenzo, Erika, Lucas, Lorenzo, Ziline, Justin, Sarah, Lily, Israa, Evan, Amélien, Rostom

ÉCOLE FONDAMENTALE SAINT-CHARLES

Marraine : Madame Mathilde Vandorpe

Proposition de décret visant à instaurer des mesures concrètes pour améliorer notre cadre de vie.

Développements

Après des échanges au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en classe, nous nous sommes rendus compte, dans un premier temps, compétences gérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par cette proposition de décret, nous listons des manquements par compétence pour ensuite y apporter une proposition applicable dans les établissements scolaires de la Fédération.

Promotion de la Santé : des gestes qui sauvent

Nous nous rendons compte qu'aucun d'entre nous n'a la capacité de réaction si une personne éprouve des difficultés comme une chute, une réaction allergique ou encore un malaise. Les élèves sont donc ignorants face aux dangers qui les entourent.

Culture : des ateliers de cuisine du monde

A nos âges, nous sommes en pleine quête d'apprentissage et à la recherche de savoir-faire. C'est aussi un âge où nous sommes à la recherche d'expériences. De plus en plus, nous sommes confrontés aux autres cultures et nous avons envie d'apprendre à les connaître.

Enseignement : école du dehors et contact avec l'environnement

Un besoin se fait ressentir chez nous : c'est de

pouvoir ouvrir nos classes sur la nature. Toute la semaine, nous sommes à l'intérieur dans nos classes et pour nous, cela ne favorise pas toujours l'ouverture d'esprit et la créativité.

Audiovisuel : éducation aux médias et création d'un journal interne

Nous arrivons à un âge où nous sommes de plus en plus confrontés à l'information fournie par les médias : JT, réseaux sociaux, Fake News... Nous nous retrouvons un peu démunis pour savoir quelles informations sont justes ou non.

Nous remarquons également qu'au niveau communication, nous restons entre classes. Il y a un manque de dialogue entre les différentes classes.

Promotion de la santé : des moments de méditation

Nous sommes confrontés au stress des interrogations, des examens, à l'autorité, au harcèlement, etc. la vie d'un élève n'est pas forcément toujours rose.



Article 1 - Promotion de la Santé : des gestes qui sauvent

Nous souhaitons nous ouvrir aux métiers de la santé, être sensibilisés aux dangers qui nous entourent, connaître les premiers gestes qui sauvent, garder son sang-froid.

En collaboration avec la Croix-Rouge, une animation pourrait être donnée en classe sur les gestes qui sauvent. Pourrait suivre une rencontre avec un(des) professionnel(s) de la santé

Article 2 - Culture : des ateliers de cuisine du monde

La cuisine est un vecteur d'échange. Apprendre les habitudes culinaires d'autres cultures pourrait être un plus selon nous. Nous proposons donc un atelier « cuisines du monde » où chacun pourrait présenter ses habitudes culinaires et refaire ensemble ces recettes.

Article 3 - Enseignement : école du dehors et contact avec l'environnement

Une fois par semaine au moment des « beaux jours », nous proposons de mettre en place « l'école du dehors ».

Nous pourrions dans un premier temps avoir cours dans un environnement vert et calme pour développer nos connaissances habituelles mais de manière différente.

Ensuite la deuxième partie de cet atelier serait de développer un potager ensemble en apprenant les techniques.

Article 4 - Audiovisuel : éducation aux médias et création d'un journal interne

Nous pourrions être sensibilisés par des organismes à l'utilisation et aux dangers des réseaux sociaux et à la qualité de l'information par une animation.

Ensuite, nous proposons de développer un journal interne réalisé par les élèves épaulés par les enseignants pour ensuite le distribuer trimestriellement aux parents.

Cela permettrait à certains de pouvoir s'exprimer davantage et aussi aux parents de pouvoir s'imprégner plus de la vie à l'école.

Article 5 - Promotion de la santé : des moments de méditation

Nous voudrions installer un endroit calme dans l'école qui permettrait d'accueillir des séances de méditation une fois par semaine pour chaque classe.

Al Mohamad Ahmad

Catoire Shaynice

Copin Matys

Dereux Romain

D'Hooghe Ismaël

Faudé Yoni

Hamy Olivia

Hubert Baptiste

Ligneel Eléonore

Maroi Théo

Marquette Isaak

Mousty Basyle

Natsiopoulos Julianna

Ozkan Louis

Pieuli Elvira

Safi Noorani

Sory Astrid

Staes Loan

Timambi Ianis

Van Cauwenberghe Zoé

Vandenberghé Lena

Vanmarcke Winston

Vanneste Yanis

ÉCOLE FONDAMENTALE SAINT-QUIRIN

Parrain : Monsieur Rodrigue Demeuze

Développements :

Le présent projet de décret concerne les matières suivantes de la Fédération Wallonie-Bruxelles : (1) enseignement obligatoire (2) sport (3) culture (4) audiovisuel (5) recherche scientifique.

Ce projet est guidé par le bien-être de l'enfant et par l'accessibilité à une série de services dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1. De nombreux élèves n'ont pas accès à des activités artistiques,

d'éveil musical, sportif... notamment pour des raisons financières et organisationnelles. Il est donc important que ces activités soient organisées dans le cadre scolaire afin que tout le monde puisse y avoir accès. Le meilleur moment pour organiser ces activités est le mercredi. Nous proposons dès lors de remplacer la demi-journée du mercredi par une demijournée consacrée à ce type d'activités, et les autres journées sont prolongées d'une période de cours.

2. Le sport est important pour la santé et nous apprend le respect de soi et des autres. Nous voulons développer des activités en dehors de l'école comme des courses à pied, à vélo, des initiations aux sports moins connus et non enseignés à l'école (krav maga, poolball, tchoukball). C'est pourquoi chaque commune doit obligatoirement proposer une offre sportive gratuite tous les mercredis après-midis pour tous les jeunes.

3. Il y a des enfants qui n'ont pas le temps ou l'argent pour acheter des livres. L'accès à la lecture aide à développer la culture, la créativité, la connaissance de vocabulaire, d'histoires... C'est

essentiel de rendre accessibles et confortables les lieux de lecture en donnant envie d'y passer du temps. C'est aussi important de permettre à chacun de prolonger la découverte de la littérature à la maison en garantissant un service de prêt et d'échange.

4. L'informatique est un outil pédagogique utile à la transmission et la structuration des connaissances, il peut aider à la modernisation de l'enseignement. Suite à la crise sanitaire de ces deux dernières années, l'informatique a joué un rôle majeur pour garder un contact avec l'école. Nombreux ont été les élèves qui n'ont pas su ou pu se connecter soit par manque de formation soit par absence de matériel informatique. C'est primordial que chaque élève puisse suivre une formation pour être capable d'utiliser un ordinateur et disposer de cet outil à domicile en cas de fermeture de classe ou de confinement.

5. La recherche scientifique est importante pour éveiller les enfants à ce qui les entoure, à se poser des questions, à émettre des hypothèses... Un espace/labo scientifique adapté est indispensable dans toutes les écoles afin de mettre à disposition des enfants et des enseignants du matériel spécifique pour la réalisation d'expériences et pour mener à bien des investigations.



Articles

1. Les cours sont supprimés le mercredi matin et remplacés notamment par des activités artistiques, d'éveil musical ou encore sportif organisées dans le cadre scolaire. Les cours sont prolongés d'une période les autres jours de la semaine.

2. Chaque commune organise une offre sportive gratuite tous les mercredis après-midis accessible à tous les jeunes. Dans ce cadre sont privilégiées des activités sportives peu connues, sortant du cadre habituel.

3. Au moins une bibliothèque est créée dans chaque école. Elle est accessible à tous, en tout cas pendant la récréation. Le confort est assuré par la présence de poufs, coussins, chaises...

Différentes sortes de livres sont proposées (BD, mangas, romans...). Ils peuvent être repris chez soi, et ramenés une fois terminés. En cas de perte, il y aura un remboursement.

4. Chaque école dispose d'un local informatique. Dès la troisième primaire, les élèves suivent une formation pour être capable de se connecter et de suivre un cours en visioconférence ou d'avoir accès à une plateforme prévue à cet effet. Un ordinateur est fourni à chaque élève qui n'en possède pas.

5. Chaque école possède un local/espace scientifique disposant du matériel spécifique propice aux expériences et à l'analyse de situations scientifiques.





PARLEMENT DES ENFANTS

Cérémonie de remise des prix
7^{ème} Session 2021-2022

J'y étais !

Jeudi 19 mai 2022
Hôtel de Ligne – Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT



www.pfwb.be

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :

